

# Le Combat Social **FO** 49

MENSUEL D'INFORMATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DE MAINE ET LOIRE

Numéro 05-2015 (Mai 2015)

## Sommaire

- 2 L'éditorial de Catherine Rochard
- 3 Manifestation du premier mai
- 4 19 mai : grève massive contre la réforme des collèges
- 5 Interview de Patrice Bouyer : la réforme territoriale
- 6 Déclaration solennelle du bureau confédéral
- 6 Jurisprudences : droit syndical
- 7 En direct des syndicats
- 7 Résultats d'élections professionnelles
- 8 Congrès de l'Union Départementale à Cholet

**Loi Macron, loi Rebsamen,  
réforme territoriale,  
réforme des collèges...  
TOUT FAIRE POUR  
BLOQUER CETTE POLITIQUE**



LE COMBAT SOCIAL  
FO 49 - Prix : 1 €

Imprimé à  
**l'Union Départementale**  
Force Ouvrière  
de Maine et Loire

14, place Louis Imbach  
49100 ANGERS  
Tel : 02 41 25 49 60  
site : <http://www.fo49.fr>  
Inscrit à la CPPAP n°  
0715S07442

Directrice de publication :  
Catherine ROCHARD

**Manuel Valls, premier ministre, et Pierre Gattaz, président du Medef**



## L'éditorial

de Catherine Rochard,

Secrétaire Générale de l'UD cgt-FO de Maine et Loire

---

# Contre la politique d'austérité, préparer la riposte : 11 juin, congrès de l'Union Départementale

---

Le 9 avril 2015, des dizaines de milliers de salariés ont manifesté partout en France pour dire non à la politique d'austérité menée par le gouvernement.

**Conséquence de cette politique d'austérité, le chômage ne cesse de croître, des pans entiers de la fonction publique sont détruits, la précarité se développe, la flexibilité du travail s'accroît.**

La réponse du gouvernement à cette manifestation et à cette journée de grève interprofessionnelle a été très claire : « *circulez, il n'y a rien à voir* ».

Le gouvernement a en effet réaffirmé sa volonté de continuer à faire avancer le train des réformes (la loi Macron, la réforme territoriale, le projet de la loi sur le dialogue social).

Le 19 mai 2015, les enseignants des collèges se sont mis massivement en grève et ont manifesté contre la réforme des collèges. Réforme présentée comme destinée « à réduire les inégalités entre les élèves » et « à améliorer leurs chances de réussite ».

**Les syndicats FO de l'enseignement l'ont démontré : c'est tout l'inverse.**

Cette réforme, fondée sur la réduction des enseignements disciplinaires, l'autonomie des établissements, la fin des programmes et les diplômes nationaux, ne peut que mener à plus de difficultés et d'inégalités.

**Elle poursuit l'œuvre de destruction de l'école républicaine engagée avec la réforme des rythmes scolaires.** Comme

elle, elle vise à la territorialisation de l'école.

Pendant que les enseignants manifestaient, la ministre de l'Éducation ratifiait le décret que le journal officiel publiait dès le 20 mai.

**C'est une véritable provocation. Comme le déclare solennellement le Bureau Confédéral de notre Confédération FO (voir page 7), cela relève d'un « autoritarisme social ».**

Cet autoritarisme marque la volonté fébrile du gouvernement, **coute que coute, d'obtempérer aux exigences dictées par le MEDEF, la commission européenne et le FMI.**

**Après l'utilisation du 49-3 pour imposer la loi Macron, le ministre du travail n'écarte pas l'hypothèse de son utilisation pour faire passer la loi Rebsamen, en discussion, sur le dialogue social.**

**Mais le 9 avril, la résistance à la politique d'austérité s'est exprimée dans l'action commune.**

**La multiplication des conflits dans l'enseignement, les collectifs territoriaux, la santé, la sécurité sociale, témoignent de cette volonté de faire aboutir les revendications.**

**Le 9 avril a constitué un formidable point d'appui.**

Poursuivre ce mouvement initié le 9 avril pour faire reculer **le gouvernement, c'est ce dont nous aurons à débattre** lors de notre prochain congrès de notre Union Départementale le 11 juin prochain. Il convient, afin que ce débat **le plus large possible ait lieu, d'assurer la présence du maximum de nos militants, de nos adhérents !**

Au 11 juin 2015 à CHOLET

## Premier mai : « Poursuivre le 9 avril ! »

### 200 militants FO ont participé à la manifestation commune CGT-FO-FSU-Solidaires le premier mai

Pour le premier mai, les UD CGT et cgt-FO, les organisations départementales FSU et Solidaires appelaient à poursuivre la mobilisation contre la politique gouvernementale qui s'est notamment exprimée le 9 avril.

Le cortège FO était conséquent : parmi les 800 participants, 200

camarades ont défilé sous la banderole de l'Union Départementale. Ci-dessous des extraits du discours de Catherine Rochard, au nom de l'UD cgt-FO.

La vidéo et le texte du discours sont disponibles sur le site de l'UD : [www.fo49.fr](http://www.fo49.fr)

Camérades,  
L'Union Départementale CGT Force Ouvrière de Maine et Loire adresse son salut chaleureux et fraternel à l'ensemble des travailleurs de France et du monde entier.

En ce 1er mai 2015, notre solidarité s'exprime tout particulièrement envers les syndicalistes espagnols durement frappés par la répression antisyndicale. Actuellement, ce sont plus de trois cents militants et responsables syndicaux qui sont victimes de cette répression. (...)

Elle s'exprime à l'égard des syndicalistes guadeloupéens qui, depuis la grève générale de 2009, sont en butte à la répression. Le mouvement ouvrier dans son ensemble peut s'enorgueillir du fait que sa mobilisation a permis l'abandon des poursuites à l'encontre de Charly Lendo.

Alors oui, Camarades, en ce 1er mai, nous sommes solidaires des syndicalistes qui combattent, au péril de leur liberté, au péril de leur vie parfois, comme nous sommes solidaires de tous les travailleurs qui revendiquent pour les salaires et dénoncent les conditions de travail pénibles ou les conséquences de la crise du système capitaliste.

Camarades, en exprimant cette solidarité fraternelle, nous réaffirmons, notre combat contre l'austérité qui s'installe durablement en Europe et dans notre pays. (...)

Le constat est sans appel : aggravation du

chômage, (dans le Maine et Loire, il repart à la hausse.) dégradation du pouvoir d'achat, destruction des services publics, remise en cause de la protection sociale collective et des régimes paritaires. (...)

Ce 1er mai nous l'avons organisé ensemble, comme nous avons préparé ensemble la journée de grève et de manifestation du 9 avril dernier.

Journée qui a été une réussite avec plus de 300 000 manifestants dans tout le pays, dont 150 000 à Paris, qui ont défilé contre cette politique d'austérité et exigé des réponses du gouvernement.

Le 9 avril en a été une démonstration éclatante : l'état d'esprit des salariés est de ne pas laisser faire.

Notre responsabilité est d'organiser et de contribuer à la mobilisation des salariés, dans une situation où il y a urgence.

Oui l'action commune est possible sur la base de revendications claires et déterminées.

À cela l'Union Départementale CGT Force Ouvrière de Maine et Loire est prête, ses syndicats, ses militants sont prêts. (...)

Ensemble nous devons tout mettre en œuvre pour faire reculer le gouvernement sur le pacte de responsabilité et son cortège de lois destiné à sa mise en œuvre. La loi Macron, la réforme territoriale, la loi santé, la réforme de l'enseignement, le projet de loi Rebsamen sur la négociation et le dialogue

social qui vise à ramener tout au niveau de l'entreprise en affaiblissant les instances représentatives du personnel et par la même le rôle des organisations syndicales ! (...)

Jamais les gouvernements n'ont accordé autant de faveur au patronat, autant d'exonération de charges et de cadeaux fiscaux.

Plus que jamais il est nécessaire d'apporter des exigences de revendications claires dans l'unité la plus large possible et c'est bien l'enjeu de ce 1er mai : réaffirmer clairement nos revendications :

Arrêt des licenciements

Augmentation générale des salaires et des pensions,

Défense des Services Publics,

Défense de la Protection Sociale.

Camarades, nous le savons nous serons amenés dans les semaines qui viennent à poursuivre ensemble, CGT, FSU, Solidaires et Force Ouvrière, le combat largement engagé si nous voulons reconquérir nos droits.

Alors il nous faut partout où cela est possible renforcer ces liens, pour renforcer la mobilisation.

Vive la Confédération Générale du Travail  
Force Ouvrière,

Vive le syndicalisme libre et indépendant,

Vive la solidarité internationale  
des travailleurs

Vive le 1er mai !





## Enseignement

### 19 mai : grève majoritaire contre la réforme des collèges

**A** l'appel de syndicats représentant 80 % de la profession, dont les syndicats FO (SNFOLC et SNETAA-FO), le 19 mai, les enseignants des collèges ont massivement fait grève.

Ils ont fait grève contre une réforme qui cherche à détruire l'école républicaine (voir encadré).

Le ministère, comme la presse, à l'instar des comptages des manifestants le 9 avril, ont cherché à minimiser la grève. Mais celle-ci était effectivement majoritaire.

**Malgré l'opposition de syndicats représentant 80 % des enseignants aux dernières élections professionnelles, malgré cette grève majoritaire, le gouvernement a publié au journal officiel du 20 mai les décrets et arrêtés d'application de la réforme !**

Une véritable provocation, analysée comme telle par l'ensemble des syndicats qui appelaient à la grève.

Dans une déclaration publiée le 21 mai, nos camarades du SNFOLC écrivent (extraits) :

« **La publication du décret et de l'arrêté sur la réforme du collège, datés du 19 mai, jour de la grève majoritaire dans les collèges contre ce même projet est une provocation.**

Alors que l'indignation des personnels monte, l'intersyndicale nationale s'est réunie ce 21 mai. Le SNFOLC se félicite de la déclaration intersyndicale signée par 9 organisations (SNES, SNEP, SNETAA-FO, SNFOLC, SNALC, SUD, CGT, SIES, SNCL) qui représentent plus de 80% des personnels aux élections professionnelles.

Ensemble, "elles demandent l'abrogation de ces textes, décret et arrêté, et la reprise im-

*médiate des discussions sur l'avenir du collège. En tout état de cause, elles refusent de discuter des modalités d'application de cette réforme."*

*Cette réforme... est fondée sur la réduction des enseignements disciplinaires et l'autonomie, ce qui ne peut que mener à plus de difficultés et d'inégalités...*

*Cette réforme est en fait inapplicable et ne peut que mener au chaos et à la multiplication des tensions en plaçant les établissements, les disciplines et les collègues en situation de concurrence.*

*La revendication intersyndicale d'abrogation de la réforme est juste, claire et bien ciblée : tout doit être mis en œuvre pour la faire aboutir ! C'est sur la base de cette exigence que les organisations réunies en intersyndicale ont décidé d'une pétition nationale<sup>(1)</sup> et d'appeler les personnels à s'adresser aux parents, notamment le 4 juin...*

*En demandant, de plus, aux syndicats de s'inscrire dans la participation à la mise en œuvre des modalités pratiques de son application, le gouvernement prétend en faire de simples auxiliaires de sa politique, ce qui pose un problème démocratique.*

*Exigeant l'abrogation de la réforme du collège, les organisations réunies en intersyndicale ont décidé de déposer un préavis de grève qui couvre chaque jour. C'est dans ce cadre qu'elles mettent en "débat une journée de grève nationale en juin". Pour le SNFOLC, le plus vite sera le mieux... »*

**(1) Signature de la pétition intersyndicale en ligne :**  
<http://www.unautrecollege2016.net>

#### Une réforme qui détruit l'école républicaine

Cette réforme est une application de la « loi de refondation de l'école », de laquelle procède aussi la réforme des rythmes scolaires rejetée par l'immense majorité des enseignants du primaire.

L'objectif principal de cette réforme, c'est la territorialisation de l'école, c'est-à-dire la fin d'une Éducation Nationale faite de programmes et de diplômes nationaux, d'horaires des disciplines nationaux accolés aux programmes. C'est à l'inverse une part croissante d'autonomie des établissements, qui pourront « adapter » leurs programmes « au territoire », en généralisant les PEdT (projets éducatifs territoriaux) qu'un site ministériel présente ainsi :

« Le projet éducatif territorial (PEdT) formalise une démarche permettant aux communes

*et aux EPCI (Communautés de Communes – ndlr-) volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école ». Ce projet éducatif de territoire pourra « aller jusqu'à couvrir, selon le choix de la ou des collectivités intéressées, l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, de l'école maternelle au lycée »*

Pour cette raison, la « réforme des collèges », comme nous l'avons déjà expliqué, laisse à disposition des établissements 20 % du temps scolaire, et ne définit plus des horaires strict par classe, mais un temps global, par discipline, sur l'ensemble des années de collège. Elle casse même l'unité du collège en intégrant la 6<sup>ème</sup> au « cycle 3 », constitué du CM1, du CM2 et de la 6<sup>ème</sup>.

#### Communiqué de l'UD FO de Maine et Loire

L'Union Départementale FO 49 apporte son soutien aux enseignants en grève le 19 mai avec leurs organisations syndicales contre le projet de réforme des collèges.

L'UDFO 49 dénonce la volonté de mise en œuvre d'une réforme qui, sous couvert d'éviter l'échec scolaire, ne vise qu'à réduire les moyens et donc à mettre en œuvre le pacte de responsabilité et son volet de 80 milliards.

Cette réforme constitue une rupture avec la tradition républicaine d'égalité de droit pour tous les élèves.

Elle va mettre en concurrence les établissements et au non de l'autonomie, ce sera la territorialisation de l'école qui se poursuivra dans le 2<sup>nd</sup> degré après la réforme du 1<sup>er</sup> degré (rythmes scolaires).

C'est la poursuite de la destruction des diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives pour les remplacer par les compétences.

Cette réforme est la mise en œuvre de la politique d'austérité du gouvernement déclinée dans l'Éducation Nationale.

Catherine ROCHARD, Secrétaire Générale, le 18 mai 2015

#### Comment le ministère comptabilise les grévistes

Les syndicats qui appelaient à la grève annoncent des taux de participation à la grève supérieurs à 50 %, le ministère annonce lui un taux de grévistes de 27,6 % pour les collèges publics.

Le Figaro explique la façon de comptabiliser les grévistes par le ministère. Les enseignants qui devraient être là dès le matin sont comptabilisés et ce nombre est rapporté au nombre total d'enseignants du collège. Si dans un collège il y a cent professeurs, que 50 d'entre eux sont censés être là dès 8 heures et que 30 sont en grève, pour le ministère, 30 sur 100 sont en grève. Et le tour est joué.

Cela ne fait aucun doute. La grève du 19 mai, comme l'ont annoncé nos camarades du SNFOLC, était absolument majoritaire.

## Loi NOTRe, Réforme territoriale, communes nouvelles...

Interview de Patrice Bouyer, secrétaire du Groupement Départemental (GD) des Services Publics et Services de Santé (SPSS)<sup>(1)</sup>, branche Services Publics

Le 26 mai, le *Courrier de l'Ouest* a publié, sur une pleine page, un article intitulé « Vers un Anjou à huit têtes ? » à propos de la réforme territoriale. Le *Courrier de l'Ouest* précise : « la réforme territoriale, imminente, va changer la face de l'Anjou, qui pourrait se retrouver articulé en huit grands pôles sonnant le glas des actuelles communautés de communes. Le préfet de

*Maine-et-Loire pousse à la roue. Mais rien n'est encore figé. »*

Le Combat Social a rencontré Patrice Bouyer, secrétaire du GD (branche des territoriaux) et secrétaire du syndicat Agglo, Ville et CCAS d'Angers pour faire le point sur les conséquences, pour les agents territoriaux, des réformes en cours.

La réforme territoriale se poursuit, notamment avec la loi NOTRe en discussion au parlement. Y-a-t-il déjà des incidences au niveau des personnels ?

Effectivement, tu as raison de dire « se poursuit ». Nous en sommes à la troisième loi sur cette réforme territoriale.

Si on prend le cas d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers, les deux collectivités ont engagé un processus de mutualisation de leurs services.

Les lois sur les collectivités territoriales organisent des transferts de compétences des mairies vers les communautés de communes d'une part, de l'État vers les métropole d'autre part. Dans les faits, nous sommes en mutation permanente : mobilité forcée, polyvalence, poly-compétences imposées...

En janvier 2015, 208 agents sont sans affectation, en attente d'un poste. Certains craquent. D'autres sont payés à rester chez eux, d'autres encore à l'inverse sont surchargés de travail. Les maladies professionnelles explosent.

Le processus en cours dans le département va donc accentuer ce phénomène ?

Jusqu'à présent à peu près épargnées, si le processus initié par le préfet va à son terme, les communes du département vont être lourdement impactées.

Le préfet l'annonce : de 30 Communautés de communes, il est question d'en arriver à 8. Dans le même temps, l'État pousse à la fusion des communes en « communes nouvelles » pour en réduire le nombre. Tout ça pour réaliser des « économies d'échelle ».

Ce sont autant de services de proximité qui vont disparaître.

Quant aux personnels, pour une fois le *Courrier de l'Ouest* est clair : « Des postes vont doubler, certains agents devront forcé-

ment évoluer vers une spécialité différente, d'autres seront transférés vers la ville-centre du nouveau grand territoire. "Ces agents ne seront pas licenciés", rassure le préfet, François Burdeyron, "mais on peut légitimement penser qu'il y aura des réorganisations" Et de conclure avec le fin mot de l'histoire : "Le but de la réforme territoriale est de dépenser moins ».

C'est donc clair. Puisqu'il s'agit de « dépenser moins », ce sont autant de CDD qui ne seront pas reconduits, autant de mutations forcées, autant de mises en invalidité (qui ont déjà littéralement explosées.)

Comment comptez-vous réagir ?

Il n'y a pas d'autre solution que de tout faire pour bloquer cette réforme que le gouvernement cherche à passer à la hussarde, comme il le fait avec la loi Macron, comme il le fait avec la réforme des collèges, comme il envisage de le faire avec la loi sur le dialogue social.

Les agents territoriaux n'acceptent pas. Comme dans tous les secteurs, ils sont prêts à combattre.

Le GD m'a donné mandat de contacter les organisations syndicales qui partagent notre point de vue sur le sujet, en particulier la CGT, pour chercher à organiser la contre-offensive.

### Force Ouvrière et la Réforme Territoriale

Notre Confédération Force Ouvrière taxe cette réforme de « Déforme terri-létale ».

L'acte III de la décentralisation, c'est le détricotage de la République :

- création de régions qui auront un pouvoir législatif (à terme, pourquoi pas un code du travail par région ?),
- création de « métropoles » aux compétences renforcées, véritables baronies qui feront jeu égal avec les départements,
- destruction des communes par leur fusion dans des « communes nouvelles »
- regroupement forcé des communes nouvelles dans des intercommunalités d'au moins 20 000 habitants –le préfet de Maine et Loire veut pousser jusqu'à 50 000-, ou le conseil communal serait élu au suffrage direct, ce qui dessaisira les conseils municipaux de ces « communes nouvelles » de toute prérogative.

C'est l'application des directives européennes : Bruxelles veut une « Europe des régions » pour casser le cadre national, trop « contraignant », trop « rigide » notamment en France avec son statut de la fonction publique, son code du travail, ses conventions collectives...



Patrice Bouyer (à gauche) et Xavier Redon (trésorier du GD)

Le Groupement Départemental (GD) des Services publics et services de santé (SPSS) regroupe à l'échelle départementale l'ensemble des syndicats affiliés à la fédération SPSS, c'est-à-dire les syndicats des territoriaux, les syndicats de la santé publique et les syndicats de la santé privée.

## Déclaration solennelle du bureau confédéral

Salaires, emploi, service public, protection sociale collective, code du travail, conventions collectives nationales, contrat de travail : sur tous ces fronts les remises en cause et menaces sont importantes.

Sur la loi dite « Rebsamen » qui affaiblit les CHSCT, **contourne les syndicats, remet en cause l'égalité hommes/femmes**, sur la loi dite « Macron » sur le travail du dimanche ou la barémisation dans le cadre prud'homal, sur la mission décidée par le Premier Ministre sur les rapports **loi/contrat, les accords d'entreprise, le contrat de travail**, sur la volonté de remettre en cause les régimes paritaires ou sur la loi sur le renseignement, le gouvernement a enclenché une offensive sur les piliers sociaux de la république.

Plus largement ces attaques portent atteinte de manière **coordonnée à la république. Elles s'inscrivent dans un autoritarisme social complément de rigidités économiques considérées comme incontournables et relevant pleinement du libéralisme économique. In fine c'est l'ADN républicain, conventionnel et social qui est percuté.**

Pour le bureau confédéral de FORCE OUVRIERE cela conduit le syndicalisme authentique, marqué par la liberté,

**l'indépendance et l'attachement aux valeurs républicaines à s'inscrire dans une résistance sociale, économique et démocratique.**

Dans ce cadre le bureau confédéral de FORCE OUVRIERE **soutient pleinement les structures FO engagées dans l'action.** Cela vaut notamment pour la réforme du collège décidée autoritairement, au mépris du dialogue social et au profit de la politique politicienne. Cela vaut aussi pour le mouvement en cours aux hôpitaux de Paris, pour les **mouvements visant ici ou là à préserver l'emploi et les conditions de travail et de rémunération** ou pour les actions des syndicats FO de la fonction publique contre la réforme territoriale.

Le bureau confédéral de FORCE OUVRIERE marque sa détermination en tous lieux, tous temps et par tous les moyens à défendre les droits sociaux, démocratiques et républicains. Il appelle les salariés conscients des risques sociaux, économiques et démocratiques à rejoindre les syndicats FORCE OUVRIERE pour renforcer le rempart contre la soumission des conditions et droits sociaux et **républicains au diktat libéral d'austérité et d'inégalité.**

Paris, le 21 mai 2015

## Droit syndical

### L'annulation des élections du CE et des DP n'a pas d'incidence sur le CHSCT

**Cass. soc., 15 avr. 2015, n° 14-19.139**

Les membres du CHSCT sont choisis par un collège désignatif, composé des élus titulaires du comité d'entreprise et des délégués du personnel ou des membres titulaires de la délégation unique du personnel (DUP).

Qu'advient-il du CHSCT si les élections professionnelles sont annulées ?

Dans cette affaire, les élections du comité d'entreprise et des délégués du personnel sont organisées au sein d'une entreprise.

Les membres du CHSCT sont choisis par le collè-

ge désignatif. Le lendemain, un jugement du tribunal d'instance prononce l'annulation des élections du CE et des DP.

Fort de ce résultat, une fédération syndicale et 4 salariés décident d'agir en annulation des désignations des membres du CHSCT.

La fédération syndicale et les salariés estimaient que les membres du CHSCT avaient été choisis par un collège désignatif irrégulièrement constitué. Dès lors, il devait en résulter une annulation de leur désignation.

Les juges ne suivent pas ce raisonnement. Ils précisent en effet que l'annulation des élections du comité d'entreprise et des délégués du personnel ne fait perdre aux salariés élus leur qualité de membre de ces institutions représentatives du personnel qu'à compter du jour où elle est prononcée. Il en résulte donc que, dès lors que les représentants du personnel au CHSCT ont été désignés avant le prononcé de l'annulation des élections professionnelles, celle-ci n'a aucune incidence sur la régularité de leur désignation.

### RS au CE : le seuil de 300 salariés s'apprécie à la date des dernières élections

**Cass. soc., 15 avr. 2015, n° 14-19.197**

La règle de désignation du représentant syndical au CE varie selon que l'entreprise emploie plus ou moins de 300 salariés :

- sous le seuil d'effectif de 300, le délégué syndical est de droit RS au CE ;
- à partir de 300 salariés, le RS au CE est choisi librement parmi les salariés éligibles au comité d'entreprise.

Quelle règle appliquer lorsqu'en cours de mandat l'entreprise passe sous le seuil de 300 salariés ? La Cour de cassation vient de répondre à cette question.

Début 2014, un syndicat désigne son représentant syndical au CE.

L'employeur conteste la validité de ce mandat aux motifs que l'effectif de l'UES est passé depuis les dernières élections CE/DP sous le seuil de 300 **salariés. Selon l'employeur, le mandat de RS au CE ne pourrait alors être dévolu à personne d'autre qu'au délégué syndical déjà désigné.**

Mais la Cour de cassation tranche que "c'est à la date des dernières élections que s'apprécient les conditions d'ouverture du droit pour un syndicat de désigner un représentant au comité d'entreprise".

En d'autres termes, la variation, positive ou négative, de l'effectif en cours de mandat n'affecte pas la règle de désignation du représentant syndical au comité d'entreprise. Ainsi, dès lors que l'effectif de l'UES était supérieur à 300 salariés au jour des dernières élections, le syndicat était donc en droit de désigner un RS au CE différent de son délégué syndical d'ores et déjà en fonction.

La décision du 15 avril 2015 confirme la règle de la date d'appréciation de l'effectif figé au jour des dernières élections, à l'image de la représentativité des syndicats.



## En direct des syndicats

### Tournée des salons de coiffure Angevins par la coordinatrice du Syndicat National de la Coiffure FO

Stéphanie Prat-Eymeric, coordinatrice nationale du Syndicat National FO Coiffure et Esthétique s'est déplacée dans notre département.

Accompagnée d'Isabelle Sabard, membre du bureau de l'UD et secrétaire du syndicat FO-Carrefour Grand Maine; elle a visité de nombreux salons de coiffure et instituts de beauté angevins.

Une tournée qui a permis d'échanger avec de nombreux salarié(e)s de ce secteur.

« Nous avons informé ces salariés sur notre rôle dans les négociations paritaires, sur l'évolution de leur convention collective, sur le site du club avantage mis à leur disposition dès lors qu'ils sont adhérents. » nous dit Stéphanie. Puis elle poursuit : « Nous leur avons remis notre revue sectorielle ainsi que la brochure « connaissez vos droits » publiée par l'UD 49. Une école privée de coiffure a souhaité distribuer nos documents à ses

élèves, et communiquer notre existence dans ses trois autres établissements. ».

Stéphanie a souhaité s'adresser aux lecteurs du Combat Social FO49 :

« Nous comptons aussi sur chaque militant de l'union départementale pour faire savoir autour d'eux le fait que seule notre Confédération à un syndicat national spécifique à ce secteur d'activité. Chacun d'entre nous a dans son entourage un coiffeur, une esthéticienne, et c'est tous ensemble que nous pourrons faire grandir notre organisation ».

Répondons au souhait de Stéphanie !

Pour tout contact : Stéphanie Prat Eymeric,

Courriel : stephanie.eymeric@fgta-fo.org

Ou : fo.coiffure@gmail.com

Facebook : focoiffure

Ou contacter l'UD qui transmettra



Stéphanie Prat-Eymeric (à gauche) et Isabelle Sabard

## Résultats d'élections professionnelles

### Polyclinique du Parc, Cholet

Nos camarades de la Polyclinique du Parc à Cholet réalisent un résultat remarquable. En effet, la CFDT a très longtemps été la seule organisation syndicale présente et régnait sans partage.

De constitution relativement récente, la section

syndicale FO de la Polyclinique du Parc à Cholet a, en deux élections, gagné la majorité.

En 2011, pour leur première élection, nos camarades atteignaient déjà 27,6 % des voix. Aujourd'hui, avec 58,2 % des voix ils connaissent une

progression spectaculaire (+95 voix, +32,6 points, ce qui correspond à une progression en voix de près de 200 % !). Bravo à nos camarades qui totalisent, entre les élus CE et DP, titulaires et suppléants, 18 sièges sur 26.

	CE TITULAIRES college 1			CE TITULAIRES college 2			CE TITULAIRES tous colleges			CE TITULAIRES college 2 Deuxième tour			Total élu(s)
	Inscrits	Votants	Valablement exprimés	Inscrits	Votants	Valablement exprimés	Inscrits	Votants	Valablement exprimés	Inscrits	Votants	Valablement exprimés	
	286	162	149	216	116	100	502	278	249	216	116	110	
		57%	52%		54%	46%		55%	50%		54%	51%	
	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)	
<b>FO</b>	<b>88</b>	<b>59,1%</b>	<b>2</b>	<b>57</b>	<b>57,0%</b>		<b>145</b>	<b>58,2%</b>	<b>2</b>	<b>57</b>	<b>51,8%</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
CFDT	61	40,9%	1	43	43,0%		104	41,8%	1	53	48,2%	1	2

### VILMORIN SA - La Ménitrié

	CE TITULAIRES college 1			CE TITULAIRES college 2			CE TITULAIRES tous colleges		
	Inscrits	Votants	Valablement exprimés	Inscrits	Votants	Valablement exprimés	Inscrits	Votants	Valablement exprimés
	120	86	77	256	143	134	376	229	211
		72%	64%		56%	52%		61%	56%
	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)
<b>FO</b>	<b>48</b>	<b>62,3%</b>	<b>1</b>	<b>27</b>		<b>1</b>	<b>75</b>	<b>35,5%</b>	<b>2</b>
CFDT	29	37,7%	1	54		1	83	39,3%	2
CFE-CGC				54	40,3%	1	54	25,6%	1



# 11 juin 2015, Cholet, 31<sup>ème</sup> congrès de l'Union Départementale Présidé par Jean-Claude Mailly



**FO**  
Maine et Loire

